



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.46.AV

Programme communal de développement rural de CHIEVRES

Avis adopté le 26/04/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de CHIEVRES
- *Auteur de projet :* IDETA
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 5/04/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 19/04/2024

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 20/03/2024

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Chièvres, située dans la province du Hainaut et dans la région agro-géographique du Plateau limoneux hennuyer, regroupe six villages (Chièvres-Vaudignies, Grosage, Huissignies, Ladeuze, Tongre-Notre-Dame et Tongre-Saint-Martin). Elle est traversée par le canal Ath-Blaton et par la ligne TGV Bruxelles-Lille-Paris. Au premier janvier 2023, elle comptait 7045 habitants pour une superficie de 46.9 km².

La stratégie de développement s'articule autour de quatre objectifs visant à développer des villages vivants, inclusifs, résilients et proactifs. Ces quatre objectifs sont les suivants :

- Devenir moteur de la transition par des gestes quotidiens et par des démarches globales
- Recréer un rapport à la nature apaisé, source d'intégration et de plus-value territoriale par la renaturation de la campagne chiévroise et la végétalisation des espaces urbanisés
- Recréer des cœurs de village dynamiques par du patrimoine et du folklore vivants et omniprésents, par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements, par la convivialité des espaces et des équipements publics, par la mise en lumière du tissu associatif et par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant
- Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert par la stimulation de l'entrepreneuriat local et par le développement de l'attractivité économique

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de CHIEVRES, à condition que la commune vienne lui présenter dans un délai de cinq ans une actualisation de son PCDR au regard des considérations reprises ci-dessous.

Le diagnostic est de bonne qualité, facile à lire, synthétique et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie l'effort fourni pour sensibiliser la population. Il en résulte une bonne participation et une bonne dynamique au sein de la Commission local de développement rural.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est adéquat. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale de Chièvres et au processus participatif. Les apports de ce dernier sont identifiés et les synthèses reprises dans les différents tableaux contribuent à la bonne compréhension du territoire.

Le Pôle regrette la faiblesse et le caractère peu prospectif de la stratégie qui repose sur des objectifs trop généraux et pas assez spécifiques au territoire de Chièvres. Il ne décèle également pas clairement les liens avec la précédente opération de développement rural et les conclusions du diagnostic partagé. De plus, le Pôle appréhende difficilement les relations entre la stratégie proposée et les autres stratégies menées sur le territoire communal, mais également au niveau supracommunal.

Au vu des éléments mis en évidence dans le diagnostic partagé en matière de mobilité, il aurait aussi été opportun de proposer de mener une réflexion communale de mobilité, par exemple sous la forme d'un plan communal de mobilité.

Le Pôle invite enfin la commune à poursuivre l'élaboration de son schéma de développement communal afin de répondre aux enjeux communaux en termes d'aménagement du territoire, de logement et de qualité de vie.

Concernant la partie 5, le Pôle estime que les fiches-projets proposées sont trop nombreuses. Certaines ressemblent plus à des objectifs qu'à des projets (ex : développer les démarches d'économie circulaire, soutenir les festivités et le folklore identitaire).

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir l'aménagement d'un espace de convivialité à Chièvres, le Pôle estime qu'elle est réaliste, raisonnable et cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie.

Au vu des remarques qui précèdent, le Pôle demande donc que la commune de Chièvres vienne lui présenter dans un délai de 5 ans, une actualisation de son PCDR qui reprendra les éléments suivants :

- Une adaptation de la stratégie afin qu'elle soit plus prospective, plus en cohérence avec le diagnostic partagé et plus spécifique au territoire de Chièvres. Le Pôle demande également que les liens avec les autres stratégies communales et supra communales soient clairement appréhendés. ;
- Un état d'avancement des fiches-projets initiées et réalisées depuis la date d'adoption du PCDR.


Samuël SAELENS
Président